UFEP
UNION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE JEUDI 28 MAI 2026 (15h30)

Préambule

Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) par courriers individuels, soit par voie postale soit par moyen électronique. L'ensemble des adhérents dont ceux de la « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse (jeudi 9 avril 2026 via le quotidien « Les Echos »).

Les 39 adhérents ayant demandé une carte d'admission à la salle pour y participer en personne ont reçu un courrier d'invitation.

Les adhérents (ayant préalablement voté sur le site de vote) disposaient de la possibilité d'assister à l'AGO en se connectant à distance au moyen de l'application « ZOOM ».

****

Le jeudi vingt-huit mai deux mille vingt-six, la séance est ouverte à 15 h 30 par le Président de l'UFEP, M. Philippe BERNARDI, assisté de M. Jean-Louis CAYROL comme secrétaire de séance.

La liste des participants fait l'objet d'un émargement à l'entrée de la salle de réunion. Elle est déposée au dossier d'organisation de l'AGO.

Le Président de séance (le Président) accueille les participants.

Des premiers décomptes effectués il ressort que la participation des adhérents pour cette AGO 2026 s'établit ainsi :

2083 bulletins ont été enregistrés sur INTERNET

1729 bulletins ont été reçu par COURRIER ou par MAIL.

Avant enregistrement des votes en salle, il est comptabilisé :

- **3710** votants pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP
- **308** votants pour les résolutions concernant les adhérents au Plan d'Epargne Retraite des Particuliers PERP
- **146** votants pour les résolutions concernant les adhérents au plan CARDIF Multiplus PERP ou BNP Paribas Multiplacement PERP
- **140** votants pour la résolution 17 relative aux contrats PER « BNP Paribas Multiplacements »
- **91** votants pour la résolution 18 relative aux contrats PER « Cardif Essentiel Retraite »
- **147** votants pour la résolution 19 relative aux contrats PER « Cardif Elite Retraite »

JLC

- **9 votants** pour la résolution 20 relative aux contrats PER « Complice Retraite (Matmut) »
- **10 votants** pour la résolution 21 relative au contrat PER « Panthéa (Nortia) »
- **364 votants** pour les résolutions de 22 à 25 relatives aux contrats nommés « Cardif Elite Retraite PER » / « Lucya Cardif PER » / « Lucya Cardif Vie »
- **147** votants pour la résolution 26 relative aux contrats PER « Cardif Elite Retraite »

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts (**1000 adhérents** présents ou représentés) est dépassé. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UFEP peut donc valablement se tenir et délibérer sur les sujets et résolutions portés à l'ordre du jour. Il remercie les adhérents et les représentants des assureurs CARDIF et ASSU-VIE de leur présence ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la tenue de cette AGO. Il passe la parole au Délégué Général pour la suite de la présentation.

Le Délégué général rappelle aux participants que, pour éclairer leur choix, les adhérents ont eu notamment à leur disposition sur le site de vote et sur le site de l'UFEP :

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025
- Le résumé des comptes 2025 (le Bilan, le compte de résultat) et le projet de budget 2026
- Le Rapport Général du Commissaire aux comptes, le Cabinet DELOITTE, ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Les 26 projets de résolutions soumises au vote de l'AGO, Aux adhérents PERP et PER Individuels, les rapports de leurs Comités de Surveillance respectifs

Il détaille alors l'Ordre du Jour qui prévoit l'intervention de représentants de BNP Paribas Cardif et d'ASSU-VIE afin d'évoquer la Gestion Financière des fonds en euros, et de Monsieur Philippe CREVEL qui abordera les Marchés de l'Epargne Longue et de la Retraite dans tous leurs états.

1. Rapport sur l'activité 2025
2. Comptes et budget de l'UFEP
3. Rapports et comptes des comités de surveillance des PERP
4. Rapport du comité de surveillance commun des PER individuels
5. Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF et ASSU-VIE
6. Les marchés de l'Epargne Longue et de la Retraite dans tous leurs états
7. Vote des résolutions dont : 1) l'élection de Mme Claire CREUZOT et les réélections de Mme Ghislaine ROYER et M. Bruno CARLIER au Conseil d'Administration, 2) les réélections de M. Michel JOUY et M. Christian VOLLE au Comité de Surveillance du PERP dénommé Plan d'Epargne Retraite des Particuliers, 3) les réélections de Mme Patricia CHASSAGNE, M. Thibault COUTURIER et M. Patrick JOACHIMSMANN au Comité de Surveillance du PERP dénommé soit Cardif Multi-Plus PERP, soit BNP Paribas Multiplacements PERP), 4) les réélections de M. Patrick JOACHIMSMANN, M. Jean-Louis KERMARREC, M. Alain MARAIS, M. Marc MAMMANA au Comité de Surveillance Commun des PER. (Cf. annexe 4, résolutions 4, 5, 6, 10, 11, 14 à 21)
8. Questions diverses

JLC

1. Rapport de gestion de l'Association UFEP

L'environnement de l'assurance vie en 2025
(Sources IMF, banque de France et France Assureurs)

Les marchés Actions et Obligations ont été très actifs avec un intérêt marqué pour les marchés émergents. L'assurance Vie affiche une collecte nette record à plus de 50 Mds €. La part des cotisations en UC est majoritaire et elle le reste au T1 2026. Les encours au 31/12/2025 s'élevaient à 2 100 Mds €. Dans le même temps le PER assurantiel poursuivait sa croissance avec plus de 20 Mds € de versements et une collecte nette de 11 Mds €. Il convient cependant, concernant les PER de noter le poids important des versements dus au transfert d'autres supports d'épargne.

Un court « focus » est commenté sur les PER assurantiels : Fin décembre 2025, les PER comptabilisent 20,2 Mds € de versements (hors transferts) soit +16% relativement à 2024 pour près de 8 Mio d'assurés. Les entreprises d'assurance détiennent 75% des 136 Mds d'encours

A ce jour l'UFEP a souscrit auprès de l'assureur CARDIF RETRAITE, 7 contrats PERin. D'autres produits sont à l'étude.

En quelques chiffres il est rappelé que l'UFEP rassemble près de 343 000 adhérents en Epargne et 445 500 en prévoyance. Le volume des PERin est en forte croissance à +18% ainsi que celui des contrats de prévoyance dans le sillage du lancement des contrats « Solution Prévoyance ».

L'activité de l'UFEP en 2025 au service des adhérents est ensuite commentée

- Les produits NOVA Retraite PER (Complice Retraite), Cardif Elite Retraite et Lucya Cardif Assurance Vie ont fait l'objet d'adaptation à la Loi Industrie Verte. L'association est attentive à l'évolution des contrats lorsqu'il s'agit d'améliorations favorable aux adhérents ; dans cette logique, lors de cette AG 2026, cinq résolutions sont soumises aux votes des adhérents au Contrat « Cardif Elite Retraite PER » / « Lucya Cardif PER » / « Lucya Cardif Vie ».
- 6 réunions des Comités de Surveillance et 3 réunions du CA, ainsi que l'organisation de l'AG annuelle
- Réunions de travail bimensuelles avec BNP Paribas Cardif, interventions sur les thématiques sensibles (Evolutions règlementaires, LIV, Développement de la Prévoyance…).
- Réunions semestrielles avec les autres associations d'épargnants
- L'Association fait aussi évoluer ses outils digitaux :
    - Possibilité pour les adhérents de pouvoir assister à la réunion en distanciel.
    - Les travaux destinés à améliorer la visibilité du site « www.ufep.fr » ont été entrepris et un partenariat avec la Société Artur'in est en place en vue de produire un flux de communication régulière via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) ainsi que la production avec l'aide de l'«IA» d'une lettre d'information régulière à destination des adhérents abordant les sujets de l'épargne longue et de la prévoyance.
- Mobilisation sur la gestion des risques de cybersécurité.

Le suivi du sujet des réclamations faites par les adhérents auprès de l'assureur est majeur pour l'UFEP

Pendant longtemps les réclamations ont constitué un point négatif pour BNP Paribas Cardif. L'UFEP note cependant un réel progrès de la part de l'assureur dans la recherche et la présentation des dysfonctionnements à l'origine des réclamations. Ceci est le résultat d'un plan ambitieux lancé en 2019 autour des enjeux clients. En quelques années, BNP Paribas Cardif rejoint les « meilleurs » acteurs du marché avec un NPS (Net Promoter Score) mesuré (par l'IFOP) en hausse de 50 points et une baisse des réclamations écrites de 32% entre 2018 et 2024. Le programme « Client Mécontents » renforce les dispositions déjà implémentées.

JLC

Concernant ASSU-VIE (pour l'information aux adhérents cf. également Annexe 1)

Le Délégué Général détaille le contexte des contrats ASSURAVENIR qui sont des contrats « fermés à la souscription ». Il précise que la qualité de service des équipes « Groupama » est considérée comme bonne.

2. Comptes et budget de l'UFEP

Le Délégué Général expose une synthèse de la situation comptable et budgétaire ainsi que la vision économique de la Trésorerie de l'UFEP.

Les comptes de l'exercice écoulé (arrêtés au 30/09/2025 font ressortir un déficit global de 226 994 €). Ces chiffres présentent la répartition des produits financiers, des charges et des résultats, ainsi que les reports à nouveau des comptabilités auxiliaires d'affectation pour chacun des PERP et pour le reste des contrats UFEP, tel que cela est prévu par les statuts (article 26).

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association.

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 25/11/2025. Mme Anissa EL AMRI, connectée à distance, représente le Cabinet Deloitte. Mme EL AMRI confirme que les comptes font l'objet d'une Certification sans restriction de même que le Rapport spécial sur les conventions règlementées. L'UFEP remercie madame EL AMRI pour son intervention.

Le budget 2025/2026 prévoit la pérennisation des efforts de communication lancés en partenariat avec le Cabinet Arthur'in (lettre financière et communication au travers des réseaux sociaux), ainsi que l'aboutissement d'un projet visant à améliorer la visibilité des produits de prévoyance dans un premier et des produits d'épargne dans un second temps.

Un résumé de ces comptes est repris en **Annexe 2**.

3. Rapport du Comité de Surveillance des PERP et du Comité de surveillance Commun des PER

Le Délégué Général explique le principe de la comptabilité auxiliaire tenue pour les PERP et note que du fait de l'arrivée des PER, les PERP ne sont plus commercialisés depuis octobre 2020 mais ils continuent de « vivre » pour les adhérents existants dont le nombre est en attrition régulière, de même que les encours de ces fonds. L'UFEP se préoccupe, en relation avec l'Assureur, des conséquences de cet arrêt sur la gestion des actifs et sur le rendement des fonds cantonnés tant au niveau des adhérents en phase d'épargne que des rentiers.

JLC

Il présente également le rendement des deux PERP, notant toutefois la nécessité de constituer des réserves techniques qui permettront de mieux gérer l'avenir des deux fonds cantonnés appelés à diminuer en volume au fil du temps.

Concernant les supports en unité de compte disponibles pour le PERP dénommé Plan d'Epargne Retraite des Particuliers un transfert est intervenu partiellement vers une nouvelle Unité de Compte dénommée BNPP Horizon. **Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.**

Les **Annexes 3a et 3b** présentent les produits financiers, les charges et les résultats dans les comptabilités auxiliaires d'affectation ainsi que les reports à nouveau pour chacun des PERP tel que prévus par les statuts (article 26).

Il est à nouveau souligné que les reports à nouveau négatifs des PERP ont fait passer la situation nette en déficit au 30/09/2025. En effet les frais de fonctionnement accumulés alloués en comptabilité analytique auxiliaire dépassent les droits d'adhésions accumulés en fonds propres.
L'UFEP considère que ses réserves générales (mutualisables) lui permettent à ce stade de continuer de fonctionner jusqu'à l'extinction du PERP. L'association n'envisage donc pas d'appeler dans l'immédiat l'assureur ou bien les adhérents pour la couverture de ces déficits.

En résumé les résultats à reporter (reports à nouveau) s'établissent ainsi :

Total Consolidé UFEP	= **- 226 994** €
soit UFEP net des PERP	= **- 161 292** €
soit PERP (gamme « Multi »)	= **- 11 721** €
soit PERP (Perp)	= **- 53 981** €

4. Rapport du Comité de Surveillance Commun des PERin

Le Délégué Général évoque ensuite la constitution du Comité de Surveillance Commun des PERin couvrant actuellement 7 produits PER et son mode de fonctionnement. Il rappelle les taux de rendement versés aux adhérents. Ces taux de rendement versés sont proches des taux de rendement bruts.

5. Gestion Financière des Fonds en Euros de l'Assureur CARDIF et d'ASSU-VIE

Intervention de M. Pascal WOLLJUNG sur la Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur CARDIF

M. Pascal WOLLJUNG commente les différents tableaux qui reflètent les évolutions sur les marchés financiers en 2025 et s'attarde sur le début de cette année 2026 riche en volatilité et en « valses hésitations » en matière de géopolitique. Anticipant des questions sur les cours de l'or, il mentionne au passage que sur une très longue période la performance de l'or est inférieure au taux de l'inflation sur une période comparable.

Il évoque les inquiétudes autour des risques d'un retour de l'inflation liée à une stagnation de l'activité, particulièrement en France ou les marchés ont du mal à suivre l'optimisme des grandes places financières mondiales. Un bémol aussi à propos de la place de Francfort qui peine dans un contexte de reconversion majeure de l'économie allemande. Il explique que le scénario central encore privilégié par les gestionnaires est celui d'un conflit temporaire court au Moyen-Orient. Les évènements sont quand même suivis au jour le jour.
Dans une telle situation, en matière d'Actions la prudence est de mise et les tactiques très opportunistes avec la recherche de points d'entrée intéressants sur certains produits ou marchés. Prudence également sur le marché des devises où une bonne partie des expositions en « $ » est couverte.
Sur les marchés de taux le rendement des Obligations privées (dettes des entreprises) s'est amélioré et un rééquilibrage vers ce type de produits est possible pour autant que s'ouvrent les opportunités. Pour la dette des Etats, la volatilité des taux poussent les acteurs à trouver les bons points d'entrée afin de ne pas obérer les rendements futurs. Néanmoins le poids de la dette française (44%) au sein des expositions obligataires tire vers la notation « A » le rating du portefeuille. Les marchés émergents sont suivis de très près et peuvent constituer une source de diversification réelle.

<u>Le Fonds général (en euros) de CARDIF ASSURANCE VIE et commentaires sur la gestion des différents fonds en Euros de BNP Paribas Cardif</u>

Le Fonds général (en euros) de Cardif Assurance Vie est valorisé à 105 Mds €.
Les décisions de gestion des différents fonds en euro (fonds cantonnés des PERP, fonds en euros de BNP Paribas Cardif, fonds en euros de CARDIF RETRAITE) sont cohérentes dans leur approche (vision des marchés) et adaptées opérationnellement aux horizons des produits concernés. A titre d'exemple, en matière de retraite l'horizon d'investissement est allongé en comparaison avec des produits d'épargne plus classique.

Un Administrateur se demande si les énormes volumes de fonds empruntés par les acteurs de l'Intelligence Artificielle ne risquent pas d'être rapidement dangereux. Pascal WOLLJUNG confirme la très grande prudence de BNP Paribas Cardif sur ce secteur mais ne se montre pas particulièrement pessimiste.

L'assistance remercie Pascal WOLLJUNG pour la clarté de son intervention.

Intervention de M. Xavier PASTOR, Directeur Général d'ASSU-VIE sur la Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur ASSU-VIE

Le tableau de la Gestion Financière du Fonds en Euros est commenté dans ses différentes composantes obligataires, actions et immobilier et dans le cadre des conditions de marchés qui ont prévalues au cours de l'année 2025. Les investissements effectués ont cherché à poursuivre la stratégie consistant à privilégier les actifs obligataires plus longs (15 – 30 ans) offrant des taux d'intérêts plus élevés sur de plus longues périodes. Elle s'est matérialisée par une gestion dynamique du stock d'obligations et la prise de profits sur un OPCVM obligataire. La gestion a aussi poursuivi l'augmentation de l'exposition en Private Equity (actifs non cotés) et en Actions cotées. La trésorerie pour faire face aux flux nets de la décollecte reste suffisante. Le taux servi au titre de 2025 est de 2,9% en progrès relativement à 2024 (2,6%).

JLC

Répondant à une question d'une adhérente, M. Xavier PASTOR confirme que la gestion de l'extinction du portefeuille est bien préparée. Les simulations sont effectuées sur la génération de revenus pour les 10 prochaines années. Ils en précisent les hypothèses retenues : cashflows techniques, allocation d'actifs, écrêtement linéaire des plus-values latentes et 3 scenarii de taux de réinvestissement différents sur l'Obligataire.
Il souligne la relative stabilité de l'allocation des actifs, les évolutions de rendement de l'actif général dans les différents scenarii.
Le fonds de participation aux bénéfices (PB) atteint, fin 2025, 5% des provisions mathématiques. Sur ces niveaux de provision à 5%, M. Xavier PASTOR donne toutes précision en réponse à une question d'une Administratrice.
Porté par les revenus de l'actif, le maintien du taux de participation aux bénéfices à hauteur de 2,9% (comme en 2025) permet sur un horizon à 10 ans de conserver le ratio de 5% à un niveau stable. Un pilotage exprimé en % des provisions mathématiques permet de gérer l'écoulement progressif du fonds de PB malgré la trajectoire de décroissance attendue des encours.
Ainsi, en fonction de taux de revalorisation de 3 à 3,3% le fonds de PB serait consommé et donc intégralement redistribué aux adhérents tout en adoptant une politique prudente sur la durée de vie restante qui est estimée pouvant aller jusqu'à 20 ans.

L'assemblée remercie M. PASTOR pour toutes ces précisions qui contribuent à la qualité de son intervention.

6. Intervention de M. Philippe CREVEL : Les marchés de l'Epargne Longue et de la Retraite dans tous leurs états

M. Philippe CREVEL se propose de mettre un peu d'ordre au sein des nombreux évènements qui ont marqué une année 2025 et un début 2026 « chaotiques » afin de relativiser ce qui peut l'être et mettre en évidence « les dessous des cartes ».
Il passe en revue les principaux chocs enregistrés : Covid, Guerre Russie-Ukraine, Guerre à GAZA, Droits de douanes aux USA, Guerre IRAN-ISRAEL-USA et les analyse du point de vue de la résilience des économies mondiales. Il souligne l'impact des deux chocs pétroliers en moins de 5 ans et les compare avec les chocs des années « 70 ».

Pour notre pays, cela se traduit par une croissance nulle au premier trimestre 2026, un regain d'inflation et le retour annoncé de la stagflation. Dans le même temps les déficits publics et la dette qui s'accumule ne trouve aucune voie de sortie. Le tissu économique est sous pression avec une hausse des défaillances d'entreprises et le retour du chômage qui commence à poindre.

La réaction des ménages face à un monde chaotique et aux sorties de crises incertaines est d'épargner : le taux d'épargne global tourne autour de 18% du revenu disponible brut. Ils le font malgré la hausse du coût de la vie et aussi pour la méfiance qui prévaut vis-à-vis des futurs régimes de retraite. Ainsi l'assurance vie profite à plein de ce mouvement lié aussi, il faut le dire, à la baisse des rémunérations des livrets d'épargne traditionnels. Ils bénéficient, ces épargnants, de la résilience de la bourse tirée par l'optimismes des marchés américains.
A ce stade 20% des Français sont couverts par un produit d'épargne retraite. L'épargne retraite représente aujourd'hui près 300 Mds € d'encours et explique en partie le succès des nouveaux PER.
Les ménages ont compris que sur le sujet de la retraite il fallait démarrer tôt pour essayer de compenser la baisse attendue du pouvoir d'achat à la retraite. Malgré tout l'épargne retraite reste encore relativement modeste dans notre pays.

JLC

En conclusion, si selon Pascal BRUCKNER « trop d'esprits paresseux glosent sur la décadence occidentale au lieu de rechercher des remèdes à nos maux », il semble que les agents économiques, prévoyants, ont déjà réagi.

7. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président passe la parole au Délégué Général qui précise le détail de l'organisation des votes. Les résultats qui feront l'objet de contrôles appropriés, seront, résolution par résolution, intégrés à l'ensemble des votes déjà reçus directement sur le site de vote et par correspondance (y/c les procurations reçues).

L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité. Les résultats détaillés sont repris en **Annexe 4**.

8. Questions des participants et points divers

De manière générale les adhérents présents ont pu échanger avec les représentants des assureurs et les membres du CA et des Comités de surveillance. Il leur a par ailleurs été rappelé qu'ils avaient la possibilité d'exprimer remarques et réclamations dûment documentées sur le site de l'UFEP à l'adresse contact@ufep.fr . L'UFEP se ferait alors l'interprète auprès des assureurs de ces messages.

L'Assemblée Générale de 2027 est programmée au jeudi 27 mai ce qui devra cependant être confirmé.

Les formalités administratives auprès de la Préfecture de NANTERRE pour l'enregistrement des nominations d'administrateurs seront accomplies par le Délégué Général ayant pouvoir pour ce faire, ainsi que toutes formalités nécessaires à la vie de l'association.

A l'issue de l'Assemblée Générale le Conseil d'Administration de l'UFEP est composé des membres suivants : Mme Claire CREUZOT, M. Yvan BALENSI, M. Philippe BERNARDI, M. Bruno CARLIER, M. Jean-Louis CAYROL, M. Patrick JOACHIMSMANN, M. Marc MAMMANA, Mme Ghislaine ROYER.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18 heures.

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CAYROL

Le Président
Philippe BERNARDI

JLC

ANNEXE 1 : Information destinée aux adhérents ASSUVIE

Les adhérents qui souhaitent être accompagnés dans le suivi commercial ou administratif de leur contrat ASSURAVENIR 1 ou 2 peuvent s'adresser :

Soit à leur conseiller commercial en agence BNP PARIBAS

Soit auprès du Service gestion d'ASSUVIE

ASSUVIE / GROUPAMA GAN VIE
TSA 51212
35090 RENNES Cedex 9
09 70 83 02 17 (lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00)
Email : er.assuvie@ggvie.fr

L'UFEP reste l'interlocuteur des adhérents pour les questions d'ordre général.

JLC

ANNEXE 2 – RESUME DES COMPTES 2025 DE L'ASSOCIATION

COMPTES RESUMES 2025 et BUDGET 2026 de L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget 2025 adopté du 01/10/2024 au 30/09/2025	Comptes UFEP 2025 du 01/10/2024 au 30/09/2025	Budget 2026 (Proposition) du 01/10/2025 au 30/09/2026
RESULTAT FINANCIER net et produits divers	**+44 000**	**+71 879**	**+ 53 689**
Charges de fonctionnement	-208 000	-213 636	- 230 715
Charges de communication aux adhérents	-96 000	-85 237	- 98 489
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**-304 000**	**-298 873**	**- 329 204**
Produits et charges exceptionnels	0	0	0
Résultat	**-260 000**	**- 226 994**	**- 275 515**

Le « résultat financier net et produits divers » (71 879 €) est supérieur à l'attendu (44 000 €). Ceci est dû à l'accroissement de revenus des placements et à des plus-values de cession de valeurs mobilières réalisées.

Les charges d'exploitation (-298 873 **€)** respectent le budget (-304 000 €) voté en assemblée générale de mai 2025.

Le résultat de l'exercice fait apparaitre un déficit de **226 994 €**, inférieur de 12.5 % à celui budgété grâce aux bons résultats financiers. Le déficit, structurel, sera porté en diminution des fonds propres qui se sont accrus de 562 973 € du fait des droits d'admission des nouveaux adhérents (606 773 €) corrigés d'un trop perçu sur exercices antérieurs de 43 800 €.

BUDGET 2026

Ce budget tient compte de la mise œuvre de nouveaux outils de communication à destination des adhérents ainsi que de projets en matière de prévoyance. L'inflation projetée est retenue à 1.5%. Dans le contexte d'incertitude budgétaire actuel nous prévoyons une stabilité des nouveaux droits d'admission des adhérents.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année 18% de ces droits proviennent de la distribution des contrats de prévoyance et le reste des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin) pour l'essentiel ainsi que d'un contrat d'assurance vie distribué « on line ».

La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2024	**+2 569 957**
Nouveaux droits d'admission reçus	**+562 973 (*)**
Résultat exercice 2025	**-226 994**
Variation des créances et dettes (y/c prov.)	+164 829
Variation des immobilisations	+57
Trésorerie UFEP au 30/09/2025	**3 070 822**

(*) déduction faite de la reprise sur exercices antérieurs de 43 800€

L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice a été de 500 865€.

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2024 / 2025 (en euros)

ACTIF	30/09/2024	30/09/2025	PASSIF	30/09/2024	30/09/2025
Immobilisations	209	153	Fonds propres nets	2 821 801	3 147 916
Créances	31 810	55 022	Résultat	-236 858	-226 994
Trésorerie	2 569 957	3 070 822	Dettes (y/c prov.)	17 033	205 075
Total	**2 601 976**	**3 125 997**	**Total**	**2 601 976**	**3 125 997**

JLC

ANNEXE 3a – Comptes et budget du PERP Plan d'Epargne Retraite des Particuliers

Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 28 mai 2026

Chiffres en Euros	PERP Plan d'épargne retraite des Particuliers		
	2025 (01/10/2024 au 30/09/2025)	2025 (01/10/202 au 30/09/2025)	2026 (01/10/2025 au 30/09/2026)
	BUDGET	REALISE	BUDGET
CLE REPARTITION (*)	**24,11%**	**23,47%**	**22,82%**
Résultat financier net et produits divers	**10 610**	**16 870**	**12 252**
Charges spécifiques de fonctionnement de chaque Comité de Surveillance	-6 600	-6 065	-7 356
Charges générales de fonctionnement	-44 425	-44 781	-46 961
Charges générales de communication aux adhérents	-23 150	-20 005	-22 060
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-74 175**	**-70 851**	**-76 376**
Résultat fin d'exercice	**-63 564**	**-53 981**	**-64 125**

(*) calculée à partir de l'encours du nombre d'adhérents par type de contrat en début et en fin d'exercice comptable

ANNEXE 3b – Comptes et budget du PERP Cardif Multi-Plus ou BNP Paribas Multiplacement PERP

Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 28 mai 2026

Chiffres en Euros	PERP Cardif Multi-Plus ou BNP Paribas Multiplacements		
	2025 (01/10/2024 au 30/09/2025)	2025 (01/10/202 au 30/09/2025)	2026 (01/10/2025 au 30/09/2026)
	BUDGET	REALISE	BUDGET
CLE REPARTITION (*)	**2,58%**	**2,47%**	**2,37%**
Résultat financier net et produits divers	**1 135**	**1 775**	**1 272**
Charges spécifiques de fonctionnement de chaque Comité de Surveillance	-6 600	-6 678	-7 356
Charges générales de fonctionnement	-4 753	-4 713	-4 877
Charges générales de communication aux adhérents	-2 477	-2 105	-2 291
Résultat d'exploitation	**-13 830**	**-13 496**	**-14 524**
Résultat Exceptionnel	0	**0**	**0**
Résultat fin d'exercice	**-12 695**	**-11 721**	**-13 252**

(*) calculée à partir de l'encours du nombre d'adhérents par type de contrat en début et en fin d'exercice comptable

JLC

ANNEXE 4a : Résolutions adoptées par L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 28 mai 2026

RÉSOLUTIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES ADHÉRENTS BNP Paribas Cardif & ASSUVIE
Résolution n° 1 : L'A.G. a pris connaissance et approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UFEP en 2025, approuve les comptes de l'exercice arrêtés au 30 septembre 2025 et certifiés par le Commissaire aux Comptes, décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne quitus sans réserve aux administrateurs pour leur gestion. **Cette résolution est adoptée avec 3644 votes Pour, 18 votes Contre, 65 Abstentions, 7 votes Nuls**
Résolution n° 2 : L'A.G. approuve le budget de l'exercice allant du 01/10/2025 au 30/09/2026. **Cette résolution est adoptée avec 3651 votes Pour, 20 votes Contre, 63 Abstentions, 0 votes Nuls**
Résolution n° 3 : L'A.G. prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions existantes. **Cette résolution est adoptée avec 3667 votes Pour, 7 votes Contre, 56 Abstentions, 4 votes Nuls**
L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2029 (Résolutions n° 4, 5 et 6)
Résolution n° 4 : Mme Claire CREUZOT (élection) **Cette résolution est adoptée avec 3639 votes Pour, 15 votes Contre, 76 Abstentions, 4 votes Nuls**
Résolution n° 5 : Mme Ghislaine ROYER (réélection) **Cette résolution est adoptée avec 3628 votes Pour, 22 votes Contre, 81 Abstentions, 3 votes Nuls**
Résolution n° 6 : M. Bruno CARLIER (réélection) **Cette résolution est adoptée avec 3620 votes Pour, 28 votes Contre, 81 Abstentions, 5 votes Nuls**
Résolution n° 7 : L'A.G. autorise le Président du Conseil d'Administration à signer, dans les conditions de l'article R. 141-6 du Code des Assurances, les contrats et avenants négociés et conclus dans le cadre de cette délégation sous réserve qu'il en fasse rapport à la prochaine Assemblée Générale. Cette délégation de pouvoir est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2026 et qui se tiendra en 2027. **Cette résolution est adoptée avec 3667 votes Pour, 7 votes Contre, 50 Abstentions, 10 votes Nuls**

RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PERP dénommé « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »
Résolution n° 8 : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2025 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau. **Cette résolution est adoptée avec 307 votes Pour, 1 votes Contre, 7 Abstentions, 0 votes Nuls**
Résolution n° 9 : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2025 au 30/09/2026. **Cette résolution est adoptée avec 307 votes Pour, 1 votes Contre, 7 Abstentions, 0 votes Nuls**
L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Comité de surveillance pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2029 (Résolutions n° 10 et 11)
Résolution n° 10 : M. Michel JOUY (réélection) **Cette résolution est adoptée avec 305 votes Pour, 2 votes Contre, 8 Abstentions, 0 votes Nuls**
Résolution n° 11 : M. Christian VOLLE (réélection)

JLC

Cette résolution est adoptée avec 304 votes Pour, 2 votes Contre, 9 Abstentions, 0 votes Nuls

ANNEXE 4b : Résolutions adoptées par L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 28 mai 2026

RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PERP dénommé soit « CARDIF Multi-Plus PERP » soit « BNP PARIBAS Multi-Placements PERP »

Résolution n° 12 : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2025 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée avec 142 votes Pour, 1 votes Contre, 5 Abstentions, 0 votes Nuls

Résolution n° 13 : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2025 au 30/09/2026.

Cette résolution est adoptée avec 141 votes Pour, 1 votes Contre, 6 Abstentions, 0 votes Nuls

L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Comité de surveillance pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2029 (Résolutions n° 14,15 et 16)

Résolution n° 14 : Mme Patricia CHASSAGNE (réélection)

Cette résolution est adoptée avec 142 votes Pour, 2 votes Contre, 4 Abstentions, 0 votes Nuls

Résolution n° 15 : M. Thibault COUTURIER (réélection)

Cette résolution est adoptée avec 140 votes Pour, 2 votes Contre, 6 Abstentions, 0 votes Nuls

Résolution n° 16 : M. Patrick JOACHIMSMANN (réélection)

Cette résolution est adoptée avec 141 votes Pour, 2 votes Contre, 5 Abstentions, 0 votes Nuls

L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Comité de surveillance Commun des PERin pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2029 (Résolutions n° 17,18,19,20 et 21)

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER nommé « BNP Paribas Multiplacement PER »

Résolution n° 17 : M. Patrick JOACHIMSMANN (réélection)

Cette résolution est adoptée avec 133 votes Pour, 3 votes Contre, 9 Abstentions, 0 votes Nuls

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER nommé « Cardif Essentiel Retraite PER »

Résolution n° 18 : M. Jean-Louis KERMARREC (réélection)

Cette résolution est adoptée avec 92 votes Pour, 0 votes Contre, 0 Abstentions, 0 votes Nuls

JLC

ANNEXE 4c : Résolutions adoptées par L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 28 mai 2026

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER nommé « Cardif Elite Retraite PER »
Résolution n° 19 : M. Alain MARAIS (réélection) **Cette résolution est adoptée avec 139 votes Pour, 1 votes Contre, 7 Abstentions, 0 votes Nuls**

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER nommé « Cardif Essentiel Retraite PER »
Résolution n° 20 : M. Patrick JOACHIMSMANN (réélection) **Cette résolution est adoptée avec 9 votes Pour, 0 votes Contre, 0 Abstentions, 0 votes Nuls**

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER nommé « Panthéa (Nortia) PER »
Résolution n° 21 : M. Marc MAMMANA (réélection) **Cette résolution est adoptée avec 9 votes Pour, 0 votes Contre, 1 Abstentions, 0 votes Nuls**

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER nommé : « Cardif Elite Retraite PER » ou « Lucya Cardif PER » ou détenteurs d'un contrat ASSURANCE VIE nommé « Lucya Cardif »
Résolution n° 22 : L'A.G. approuve l'abaissement du seuil du montant versé sur chaque support en unités de compte correspondant à des actions ou à des obligations à 1000 € minimum. Cette modification prend effet au plus tôt à compter du 01/09/2026. **Cette résolution est adoptée avec 348 votes Pour, 6 votes Contre, 11 Abstentions, 0 votes Nuls**
Résolution n° 23 : L'A.G. autorise le Conseil d'Administration à signer un avenant aux 3 contrats précités afin de modifier les libellés des modes de gestion. Ces avenants devront être signés dans un délai maximum de 18 mois à compter du vote de la présente résolution. **Cette résolution est adoptée avec 338 votes Pour, 6 votes Contre, 21 Abstentions, 0 votes Nuls**
Résolution n° 24 : L'A.G. approuve que, dans le cadre du service financier « Arbitrage progressif », le réinvestissement peut être à destination de la Gestion déléguée. Cette modification prend effet au plus tôt à compter du 01/09/2026. **Cette résolution est adoptée avec 339 votes Pour, 5 votes Contre, 21 Abstentions, 0 votes Nuls**
Résolution n° 25 : L'A.G. approuve la possibilité de choisir plusieurs modes de gestion en cas de mise en place de versements réguliers. Cette modification prend effet au plus tôt à compter du 01/09/2026. **Cette résolution est adoptée avec 348 votes Pour, 3 votes Contre, 14 Abstentions, 0 votes Nuls**

JLC

ANNEXE 4d : Résolutions adoptées par L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 28 mai 2026

RÉSOLUTION RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS détenteurs d'un contrat PER nommé « Cardif Elite Retraite PER
Résolution n° 26 : L'A.G. autorise le Conseil d'Administration à signer un avenant au contrat collectif précité permettant d'ajouter une gestion sous mandat avec le Courtier en tant que mandataire. Cet avenant devra être signé dans un délai maximum de 18 mois à compter du vote de la présente résolution. **Cette résolution est adoptée avec 141 votes Pour, 2 votes Contre, 4 Abstentions, 0 votes Nuls**

o o O o o